



537/LJ

PIGNAN, le 26 juin 2014

## NOTE A L ATTENTION DES PARENTS D ELEVES

La municipalité de Pignan met en œuvre la réforme des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée prochaine.

Afin de garantir une rentrée sereine, **une garderie sera mise en place le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, de 15h30 à 18h**. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) débuteront donc officiellement le vendredi 5 septembre, selon l'emploi du temps suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI
7H30-9H Alae	7H30-9H Alae	7H30-9H Alae		7H30-9H Alae	7H30-9H Alae
9H-12H Classe	9H-12H Classe	9H-12H Classe		9H-12H Classe	9H-12H Classe
12H-14H Pause méridienne	12H-14H Pause méridienne	12H-12h30 Garderie	12h-14h Pause méridienne pour alsh	12H-14H Pause méridienne	12H-14H Pause méridienne
14H-17H Classe	14H-15H30 Classe	Alsh 12h/18h30		14H-17H Classe	14H-15H30 Classe
	15H30-17H TAP				15H30-17H TAP
17H-18H Etudes surveillées Garderie	17H-18H Garderie (pas de sortie échelonnée)			17H-18H Etudes surveillées Garderie	17H-18H Garderie (pas de sortie échelonnée)

### Les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (Alae) :

Maintien des Alae tous les matins de 7h30 à 9h (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et tous les midis de 12h à 14h ( lundi, mardi, jeudi et vendredi)

### Le mercredi :

Le restaurant scolaire élémentaire Lucie Aubrac et maternel Louis Loubet ne sera ouvert qu'aux enfants fréquentant l'alsh maternel et/ou élémentaire l'après midi du mercredi. Les enfants concernés fréquentant l'école Marcellin Albert seront acheminés, par mini bus, dans le restaurant scolaire dont ils dépendent.

Une garderie sera mise en place **de 12h à 12h30** dans chaque école afin de permettre aux parents de venir récupérer leurs enfants.

### Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront organisés les mardis et vendredis, de 15h30 à 17h selon un planning d'animation annuel de 5 cycles à l'année (7 semaines en moyenne, entre chaque période de vacances scolaires ).

Une fiche d'inscription est jointe à la présente note : votre engagement sera valable pour tout le 1<sup>er</sup> cycle, du 2 septembre au 17 octobre 2014, avec le choix, en cas d'inscription, pour le mardi ou le vendredi, ou, le mardi et le vendredi.

Compte tenu des normes d'encadrement, les places sont limitées : aussi, je vous invite à numéroter par ordre de préférence plusieurs activités au cas où votre 1<sup>er</sup> choix ne serait pas retenu pour le 1<sup>er</sup> cycle.

La fiche, jointe au dossier ou téléchargeable sur le site de la commune de Pignan est à retourner en Mairie **au plus tard le 15 août 2014**.

Chaque responsable d'animation tiendra une permanence d'information **le vendredi 29 août de 14h à 18h30** sur les écoles Lucie Aubrac, Marcellin Albert et Louis Loubet.

Le cycle sera payant dans son intégralité, facturé mensuellement, même en cas d'absence de l'enfant, sauf sur présentation d'un certificat médical sur la même base que la tarification sociale appliquée en 2009, à savoir un tarif heure/famille, en fonction des revenus mensuels ( un plancher = -1000 euros mensuels et un plafond = +3800 euros mensuels) et de la composition des foyers ( 1 enfant, 2 enfants, 3 enfants et plus) X 3h ( TAP mardi et vendredi)

Les divers TAP seront proposés par des intervenants d'associations et par le personnel communal d'animation qualifié.

Le contenu des TAP, choisi en fonction des besoins spécifiques des maternelles et élémentaires, sera le suivant : scrapbooking, danse, gymnastique, dessin, peinture, modelage, anglais, espagnol, couture, éveil musical, expression corporelle, théâtre, rollers, kapla, cirque, multisport, jeux de société, football, chant, tennis de table, babyfoot, jeux de rôles, mosaïques, paperolles, origamis, confection de bijoux, legos, contes et illustrations.

### **La garderie :**

Durant les 4 jours scolaires, la garderie concernant les maternelles sera maintenue, de 17h à 18h, à titre gratuit. **Une garderie pour les élémentaires sera créée**, de 17h à 18h, également à titre gratuit.

### **Les études surveillées :**

Les études surveillées pour les élèves de l'élémentaire seront assurées par les enseignants volontaires, **2 jours par semaine, le lundi et le jeudi**, de 17h à 18h.

En cette fin d'année scolaire, Il m'a semblé important de vous faire part de toutes ces mesures qui sont de nature à conforter l'organisation de cette nouvelle réforme, et par voie de conséquence, le bien être de vos enfants.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et vous assure de mon attachement au plein succès de la prochaine rentrée scolaire,

Bien cordialement,

Le MAIRE,

L'ADJOINTE AU MAIRE,  
Déléguée à la jeunesse,  
Petite enfance et Affaires scolaires

Michelle CASSAR

Danièle DUBOUCHER